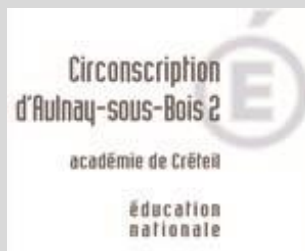


# PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n°1

Mardi 12 novembre 2024



ECOLE ELEMENTAIRE Nonneville 2  
42 rue de Toulouse  
93600 AULNAY SOUS BOIS  
01.48.66.64.45  
[ce.0930735u@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930735u@ac-creteil.fr)

## Personnes présentes :

Mme COLLIN : Directrice

**Enseignant(e)s** : Mme TRILLES, Mme ZEGHOUDI, Mme ARMAND, Mme LAURENT, Mme LENGRONNE, M. BASTIAN, M. CANTIN, Mme GONCALVES, M. LIBERMAN, M. MINIER, Mme GODIN NGAOFOLO, Mme SAUVAGE.

**Inspecteur de l'Education Nationale** : M. GUERY

**RASED** : Mme KLOCK, Mme SINTUREL, M. EUSEBE

**Représentants des Parents d'Elèves** : Mme ABASSINI, Mme SEBBAHI, Mme BRANCO, Mme CHADLI, Mme ICHOU, Mme DA COSTA, Mme ZEKRI.

**Représentant de la Municipalité** : Mme GIMENEZ

## Personnes absentes (excusées) :

Mme BAZIZ : Enseignante

Ordre du  
Jour

1. Effectifs et structure pour l'année 2023-2024.
2. Les résultats des élections des Représentants des Parents d'Elèves.
3. Le règlement intérieur.
4. La vie de l'école : les projets, les évènements de l'année, la coopérative.
5. Les élèves : Livreval, les évaluations nationales, les APC, le PACTE, EILE.
6. La sécurité : les PPMS, l'alerte incendie.
7. Les travaux.
8. Questions rapportées par les RPE

**Ordre du jour n°1 :**  
Effectifs et structure pour l'année 2024-2025.

La rentrée scolaire s'est très bien passée.

- **Composition de l'équipe éducative et carte scolaire**

- Mme COLLIN : Directrice

L'effectif actuel est de 265 élèves répartis dans 12 classes de la manière suivante :

- CP A, classe de Mme TRILLES : 24 élèves
- CP B, classe de Mme ZEGHOUDI : 23 élèves + 1 inclusion
- CE1 A, classe de Madame ARMAND : 23 élèves + 1 inclusion
- CE1 B, classe de Mme LAURENT : 24 élèves + 1 inclusion
- CE1 – CE2, classe de Mme LENGRONNE : 20 élèves + 1 inclusion
- CE2 A, classe de M. BASTIAN et Mme BAZIZ : 23 élèves + 1 inclusion
- CE2 B, classe de M. CANTIN : 22 élèves + 2 inclusions
- CM1 A, classe de Mme GONCALVES : 25 élèves + 1 inclusion
- CM1 B, classe de M. LIBERMAN : 24 élèves + 1 inclusion
- CM2 A, classe de M. MINIER : 22 élèves + 1 inclusion
- CM2 B, classe de Mme GODIN NGAOFOLO : 25 élèves
- ULIS, classe de Mme SAUVAGE : 10 élèves

Mme VAZ et Mme DAVID, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), sont détachées par Mission Handicap sur les deux classes d'ULIS (accueil des élèves à 08h00, repas, transcriptions des documents...).

Nous accueillons de nouveau cette année Mme ADJOUND et M. SACKO en tant qu'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). Ils sont tous les deux présents pour favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap au sein de l'école, les accompagner dans leurs apprentissages et les activités quotidiennes.

- **Le temps périscolaire**

Madame DANDRADE est responsable du temps méridien.  
Pour rappel, Mme COLLIN n'est pas responsable du temps périscolaire.

- **Le centre Delthil**

Les différents professionnels du centre de soins Simone Delthil interviennent pour la classe d'Ulis (psychologue, orthoptiste, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien) ainsi qu'en informatique et en locomotion. C'est ce qui fait la spécificité de l'école.

### **Ordre du jour n°2 :**

Les résultats des élections des Représentants des Parents d'Elèves.

Cette année, 20 Parents d'élèves se sont présentés sur une liste FCPE.

Nombre d'inscrits : 431

Nombre de votants : 242

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 46

Nombre de suffrages exprimés : 196

Taux de participation : 56.15%

Nous pouvons observer une hausse de la mobilisation depuis 2 ans (taux de participation de 50.60% en 2023 – 2024, 45.83% en 2022 – 2023). Le vote par correspondance a été privilégié.

Il y a donc 12 sièges de titulaires pourvus et 8 sièges de suppléants.

Merci aux Parents qui se sont présentés pour représenter tous les Parents et merci aux parents venus aidés à la mise sous plis ainsi qu'au dépouillement.

Pour rappel, le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur ou la directrice d'école et réunit les représentants de la communauté éducative.

Le conseil d'école est réuni trois fois par an.

Voici les dates fixées pour cette année :

Le vendredi 7 mars 2025 (2ème conseil)

Le vendredi 20 juin 2025 (3ème conseil)

### **Ordre du jour n°3 :**

Le règlement intérieur

Ce règlement est réalisé à partir du règlement intérieur départemental.

.

Après concertation, l'équipe enseignante a souhaité modifier deux points du règlement.

Paragraphe IV. USAGE DES LOCAUX- HYGIENE ET SECURITE

A la place de « Les objets de valeurs ou cartes à jouer sont à proscrire pour éviter toute perte dont l'école ne sera pas responsable ».

L'équipe enseignante souhaite écrire :

*« L'école n'est pas responsable des jeux ou objets de valeurs apportés par les élèves, en cas de perte ou de vol. »*

Par ailleurs, l'équipe enseignante souhaite changer la dénomination « élèves handicapés » (paragraphe V SURVEILLANCE) et remplacer par « Les élèves de la classe d'ULIS »

**Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil d'école.**

Un exemplaire de ce règlement sera envoyé à chaque famille.

Par ailleurs, les élèves du CE2 au CM2 seront amenés à répondre à un questionnaire anonyme à propos du harcèlement. Cette enquête, comme l'année dernière, est diligentée par le ministère de l'éducation nationale dans toutes les écoles, collèges et lycée de France. Cela a pour objectif de permettre aux élèves qui n'oseraient pas parler, de faire part de leur problème si problème il y a. Une explication sera donnée aux élèves en amont par les enseignants.

Les résultats de ce questionnaire seront communiqués aux Représentants des Parents d'Elèves ultérieurement.

Les enseignants des classes de CP et CE1 sensibilisent également leurs élèves sur ce sujet lors de temps d'enseignement en Education Morale et Civique.

#### **Ordre du jour n°4 :**

La vie de l'école : les projets, les évènements de l'année, la coopérative.

- **Les projets de classe.**

- **EPS**

**Piscine :** Les deux classes de CM1 sont allées à la piscine lors de la première période du 5 septembre au 23 septembre.

Les CM2 A et CM2 B ainsi que la classe ULIS, y vont depuis le 14 octobre jusqu'au 15 novembre.

Les objectifs de ces séances sont de permettre aux élèves d'apprendre à nager ou de perfectionner leurs compétences en natation, d'être autonome dans le milieu aquatique.

Les classes de CP et CE1 seront également concernées par ces interventions.

Les séances de natation ont lieu tous les jours sur une période donnée, le déplacement à la piscine s'effectue en car affrété par la mairie.

Des intervenants de la ville proposent également des interventions sportives.

**Athlétisme:** la classe de CE1 / CE2 de Madame Lengronne bénéficie de l'intervention athlétisme depuis début septembre jusqu'au 22 novembre, tous les jeudis matins au gymnase Omar Chérif. Les deux classes de CE2 ainsi que la classe de CE1B vont également en bénéficier tous les lundis matins à partir de début décembre jusqu'au 10

mars.

**Gym / Acrosport** : Les deux classes de CE1 participent à l'intervention gym acrosport tous les jeudis après-midis depuis début septembre jusqu'au 29 novembre. La classe de CE1/CE2 y aura également droit au troisième trimestre (17/03/2025 au 04/07/2025) le vendredi après-midi. Cette intervention a lieu dans la salle de gymnastique à l'école.

**Jeux d'opposition** : A partir du deuxième trimestre (entre le 02/12/2024 et le 14/03/2025), les deux classes de CP bénéficieront d'une intervention sur les jeux d'opposition tous les lundis matin, et le vendredi matin pour les CE1A. Cette intervention a lieu dans la salle de gymnastique à l'école.

**Sports collectifs** : A partir du deuxième trimestre (entre le 02/12/2024 et le 14/03/2025), les deux classes de CM1 bénéficieront, eux, d'une intervention sur les sports collectifs tous les jeudis matin. Cette intervention a lieu au gymnase Omar Cherif.

**Judo** : Plusieurs classes bénéficient ou vont bénéficier de cette intervention au cours de l'année scolaire. Les 11 séances prévues se déroulent dans la salle de gymnastique de l'école, tous les jeudis matin. Les classes de CP et la classe de CE2B termineront leurs séances le 16 décembre. Ensuite, à partir de janvier (06/01/2025) jusqu'à la fin du mois de mars (31/03/2025) les classes de CM2 et la classe de CE1/CE2 pourront en profiter. Et enfin, les classes de CE1 ainsi que la classe de CM1B auront également la chance d'y participer à partir du 07/04/2025 jusqu'à la fin du mois de juin (30/06/2025).

**Badminton**: Les classes de CM2 auront une intervention en badminton tous les vendredis matins au gymnase Omar Cherif, à partir du 02/12/2024 au 14/03/2025.

Ces interventions permettent aux élèves de découvrir ou redécouvrir de nouveaux sports. Elles leur permettent, également, d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps.

Par ailleurs, tous les vendredis après-midi, tous les élèves de l'école se retrouvent dans la cour de récréation pour 30 minutes de sport dans le cadre des APQ (Activité Physique Quotidienne). Ce temps commun a pour objectif de susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

### → **Projets menés dans les classes.**

**Ecole et Cinéma** : Cette année, trois classes ont la chance de participer au projet école et Cinéma, les classes de CM2A, CM2B ainsi que la classe de CE1B. C'est un partenariat avec la mairie (structure municipale : espace Jacques Prévert et le théâtre). Ecole et Cinéma est un dispositif national d'éducation à l'image qui a pour ambition d'éveiller la curiosité des élèves grâce à la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines ou de patrimoine, visionnées en salle. Le but de ces projets est de faire découvrir le cinéma et le théâtre sous toutes ses formes à l'aide de plusieurs œuvres. Des débats, avec les partenaires du projet, seront prévus lors de ces projections. Des prolongements en classe avec des productions écrites ou artistiques sont envisagés.

**Chorale** : Cette année, plusieurs chorales se sont formées (6). C'est l'occasion pour les

élèves de travailler ensemble sur un projet commun, de travailler le langage et le lexique, de s'initier à d'autres langues... Tout ce travail a pour objectif final une représentation devant les parents en fin d'année.

**Le Conseil des élèves** : Un conseil des élèves a de nouveau été créé cette année. Sur le même principe que les élections des représentants de parents, des élections de représentants d'élèves se sont déroulées le 27 septembre.

4 délégués par classe (2 titulaires et 2 suppléants). On respectera la parité fille/garçon. Les élus siégeront 3 fois dans l'année lors d'un conseil des délégués.

Lors des conseils, un ordre du jour sera donné et préparé en amont en classe avec l'enseignant afin de centrer l'action et la réflexion du conseil des élèves autour de 2 ou 3 thèmes choisis par rapport aux besoins ciblés de l'école et éviter de disperser les demandes ou souhaits qui deviendraient trop multiples et concrètement impossibles à mettre en place. Il permet de faire participer les élèves à la vie de l'école, de prendre des décisions.

La première réunion a eu lieu jeudi 17 octobre sur le thème suivant : « La cour de récréation, son aménagement et son utilisation ».

En effet, l'équipe enseignante souhaitait que ce thème soit abordé car selon certaines études, les récréations dites « régulées » permettraient à chaque élève de profiter pleinement de leur temps de récréation, de trouver sa place dans la cour sans être gêné par les autres. La régulation de la récréation repose sur un code couleur et la division de la cour en différentes zones (par exemple une zone pour les activités sportives, une autre pour la tranquillité..).

Suite au conseil des élèves, les délégués de chaque classe ont présentés la proposition de leurs camarades. Toutes ses propositions ont abouties à la construction d'une idée commune sur l'école.

Les élèves souhaiteraient diviser la cour de récréation en 7 zones :

1. zone foot
2. zone calme : bibliothèque
3. zone jeux de société
4. zone corde à sauter, élastiques, craies.
5. zone jeux de raquettes
6. Zones jeux collectifs
7. Zone danse

Après réflexions, ils ont pensé qu'une délimitation de ces différentes zones avec un marquage au sol, à la peinture de couleurs différentes, serait plus appropriée.

Ce travail effectué par les élèves a été exposé aux enseignants en concertation. Un prochain conseil des élèves va permettre de construire le règlement de l'utilisation de la cour de récréation.

**Le musée de Saint-Denis** : projet avec la classe d'Ulis. Les élèves se rendent quatre fois dans l'année au Musée.

**Musée en Herbe** : Musée en herbe viendra sur l'école au mois de janvier. Les classes ont

choisi l'artiste qu'ils allaient découvrir ou redécouvrir. Mme Zhegoudi précise qu'une présentation de l'artiste et de ses œuvres, sous forme de mini exposition sera faite, suivie d'un atelier arts visuels au cours duquel les élèves peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont pu voir pendant la mini exposition.

### → **Les sorties**

Les sorties scolaires organisées durant l'année qui se font en fonction des dates du planning des cars de la mairie.

Les classes de CPA et CPB se rendront à la cité des enfants le 28 novembre.

Les classes de CE1 A et CE1/ CE2 se sont rendues à l'abbaye de Chaalis le 5 novembre. Les classes de CE2A et CE2B y sont également allées le 11 octobre. Ce fut l'occasion de découvrir l'abbaye et de participer à un atelier de fabrication de parfum.

Les deux classes de CM2 se sont rendues à la cathédrale basilique de Saint Denis, le 16 septembre. Mme Godin souligne que cette sortie a été l'occasion de visiter la cathédrale basilique avec un guide et de participer à un atelier de fabrication de parfum.

Les classes de CM1A et CM1B se rendront, le 3 décembre, au musée du quai Branly et feront le tour de Paris en bateau mouche.

D'autres sorties sont en train de s'organiser sur les dates de cars attribuées par la mairie. L'école a été dotée de 11 cars.

Il y a eu un problème avec le car du 5 novembre, le car est arrivé à 9h30 au lieu de 8h30 suite à une erreur d'aiguillage administratif, ce qui a engendré des retards dans l'organisation de la sortie. La mairie dote donc l'école d'un douzième car. L'école remercie les services concernés pour cette attribution.

Comme tous les ans, toutes les classes, sauf les CM2 A, CM2B et CE1B qui participent à école et cinéma, iront assister à un spectacle au théâtre Jacques Prévert.

- **Les évènements de l'année.**

**La journée d'Halloween :** ce moment convivial a eu lieu le vendredi 18 octobre. Tous les élèves sont venus déguisés, ont défilé dans la cour de récréation. Ce moment s'est clôturé par un goûter dans les classes.

**La journée de Noël :** Vendredi 20 décembre 2024

**La journée de l'élégance :** Vendredi 14 février 2025. Il s'agit de venir habillé le plus élégamment possible pendant une journée.

**Le Festival du Livre :** la semaine de 10 au 14 mars 2025. Des livres seront présentés aux élèves dans la salle polyvalente. Ils pourront choisir ceux qu'ils veulent. Puis, avec l'argent des livres commandés, l'école récupère un pourcentage qui sera réinvesti dans l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école (20% de la somme récoltée sous la forme de livres). Des affiches seront apposées et des bons de commande seront

donnés à chaque élève. Les parents pourront passer commande soit par le biais de l'école soit par internet et ce jusqu'au 16 mars. Les livres commandés seront livrés à l'école.

**Carnaval** : Vendredi 11 avril 2025. Les élèves se déguiseront et un goûter commun sera organisé.

**Les Olympiades** : Les Olympiades auront lieu le 26 ou 27 juin (en fonction de la météo). Les installations au collège Simone Veil ont déjà été réservées. Comme les années précédentes, cette journée sportive, tous les élèves de l'école se retrouveront pour s'affronter et s'amuser dans des épreuves sportives. Une bonne occasion pour favoriser l'entraide, la coopération et le fair play entre tous les élèves de l'école. Les épreuves seront sportives et culturelles.

**Spectacle de fin d'année** : Samedi 7 juin 2025.

**Bal de fin d'année des CM2** : Date à définir.

Les familles seront informées en amont de ces événements par l'intermédiaire du cahier de liaison.

**Photos** : Les photos individuelles et de classes ont été réalisées le 24 septembre. La vente des photos a lieu du 12 novembre au 22 novembre. La photo en noir et blanc aura lieu à une date qui sera communiquée ultérieurement.

- **La coopérative**

Le bilan financier de l'année scolaire 2023 – 2024 est de 2748.18 euros.

Comme les années précédentes, une demande de dons a été effectuée auprès des parents en début d'années scolaire.

Les dons des parents s'élèvent à 3948 euros. Les dons des familles (coopérative) ont été ventilés dans les 11 classes en fonction de l'effectif et la classe ULIS a reçu 200€.

Pour rappel, la coopérative d'école (centrale) est gérée par l'équipe enseignante. Les responsables pour l'année 2024 – 2025 sont M. LIBERMAN (mandataire), M. MINIER (comptable) et Mme COLLIN (signataire).

La coopérative de classe est gérée par chaque enseignant en fonction des projets et des besoins de sa classe (achat de matériel pédagogiques...).

Voici les premières dépenses et les projets que nous avons :

- Cotisation OCCE : 538.20 euros
- Venue de Musée en Herbe : 2940 euros
- Les abonnements Bayard presse pour chaque classe : 1125 euros

(Les comptes sont consultables auprès de la directrice sur simple demande par les parents élus)

Une assurance pour l'école existe qui couvre toutes les activités scolaires et périscolaires, les personnes et le matériel.

**(Toutefois il est important que l'élève possède une assurance personnelle sur le contrat**

**des parents surtout dans le cas où il y a recours d'une assurance contre une autre. Ex :  
bris de lunettes et en cas de sortie scolaire en dehors des heures scolaires (retour après  
16H30)**

Un point sur la coopérative sera fait lors des prochains conseils d'école.

### Ordre du jour n°5 :

Les élèves : Livreval, les évaluations nationales, les APC, le PACTE, EILE

- **Livreval**

Livreval suit les élèves du CP à la 3<sup>ème</sup>.

Ce livret est uniforme sur toute l'école, il rend compte de l'évaluation des compétences et des connaissances des élèves et montre leur progressivité dans les acquis.

C'est un livret numérique qui est complété par les enseignants.

Il y aura deux remises aux familles cette année : une première remise la semaine du 20 au 25 janvier et une deuxième remise la semaine du 23 au 28 juin.

- **Les évaluations nationales**

Cette année, tous les élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations nationales en début d'année (du 9 au 20 septembre) en français et en mathématiques. Les résultats des évaluations ont été communiqués par les enseignants aux parents.

Une analyse plus fine de ces évaluations sera faite par l'équipe enseignante pour aborder des pistes de travail.

Les élèves de CP passeront de nouveau des évaluations nationales en français et en mathématiques au mois de janvier (entre le 13 et le 24 janvier).

- **Les APC**

Les Aides Pédagogiques Complémentaires ont lieu sur le temps du midi de 11h45 à 12h30 les lundis et jeudis.

Ces APC ont pour objectifs d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissages de leur apporter une aide au niveau du travail personnel notamment au niveau de la méthodologie. L'accord des familles est demandé à chaque période.

- **L'étude**

Cette année, M. MINIER est responsable de l'étude.

M. Minier souligne que les enseignants ont accueilli une moyenne de 41.6 élèves pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 septembre et 50.3 élèves pour la période du 16 septembre au 15 octobre. L'effectif est en augmentation mais devrait réduire avec les élèves qui bénéficient du PACTE.

Les lundis, mardis et jeudis sont les jours où l'ouverture d'une troisième étude est possible car il y a généralement plus de 50 élèves inscrits. L'ouverture d'une troisième étude est l'occasion d'avoir des effectifs moindres ce qui permet une meilleure prise en compte

des élèves.

Lors de ces études, une part importante des élèves est scolarisée en classe de CP (cf. diagramme).

Mme Abassini rapporte que les parents sont très satisfaits que l'étude soit faite par les enseignants de l'école car ce n'est pas le cas partout.

- **Le RASED**

Il y a un réseau d'aide spécialisée qui intervient sur l'école, il est constitué des professionnels suivants :

→ **Une enseignante spécialisée, aide à dominante pédagogique** : Mme Sinturel Sylvie  
Madame Sinturel précise qu'elle intervient auprès des élèves en difficultés dans les apprentissages. Elle intervient principalement auprès des élèves de la GS au CE2 mais peut également prendre des élèves de CM1.

Les demandes sont formulées par les enseignants et sont étudiées en réunion.

Madame Sinturel peut également co-intervenir en classe sur des thèmes précis (à l'initiative des enseignants).

Les groupes d'élèves sont pris sur le temps scolaire, 45 minutes, deux fois par semaine (mélange des élèves N1 et N2), les jeudis et vendredis.

→ **Un enseignant spécialisé, aide à dominante relationnelle** : M. Eusebe Aurélien

Il prend en charge des élèves qui ont des difficultés par rapport aux exigences de l'école (respect des règles, problèmes de comportement avec les pairs ou avec les adultes...).

La prise en charge peut se faire sur l'année, 45 minutes par semaine ou deux fois par semaine (médiation ludique par le jeu, par l'art....) et à la demande des enseignants.

→ **Une psychologue scolaire** : Mme Klock

Elle peut observer les élèves en groupe classe (sans autorisation des parents).

Cependant en entretien individuel avec l'élève, une autorisation des parents est indispensable.

Madame Klock ajoute que les parents peuvent la solliciter par mail ou par téléphone. Elle précise également que son rôle est de répondre aux demandes des parents et des enseignants, de repérer les difficultés des élèves et d'orienter les parents pour aider au mieux leur enfant.

Les membres du RASED ajoutent qu'ils restent disponibles et joignables par les parents. Une plaquette avec leurs coordonnées sera donnée aux Représentants des Parents d'élèves.

Ces aides contribuent à favoriser la réussite de l'enfant dans sa classe et dans l'école. Il est à noter que le Rased fait partie dorénavant d'un pôle ressource sur un secteur scolaire regroupant plusieurs écoles.

- **Le PACTE**

Cette année, sur la base du volontariat, les enseignants peuvent effectuer une ou plusieurs missions dans le cadre de ce qu'on appelle le PACTE.

Sur l'école Mme ZEGHOUDI, Mme SAUVAGE, Mme LENGRONNE, Mme GONCALVES, M. LIBERMAN, M. MINIER et Mme COLLIN ont choisi d'effectuer une mission dans ce cadre. Ce sont des missions de soutien. Dans la continuité des enseignements, en cohérence avec eux, les professeurs des écoles assurent un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile.

Ces temps de soutien ont lieu le soir de 16h30 à 18h00. Les enseignants, après concertation avec l'équipe enseignante de l'école, prennent en charge un petit groupe d'élève (entre 6 et 8) afin de les aider sur des difficultés ciblées (le langage, la fluence, les mathématiques...). L'accord des familles est demandé.

- **EILE**

Un contrat existe entre l'Education Nationale et les ambassades de différents pays. Cette année encore, un professeur pour des cours de langue arabe a été nommé : Mme LAHOUEGUE (comme les années précédentes). Les cours ont lieu tous les jeudis de 16h30 à 18h00. Ils ont commencé jeudi 7 novembre. Les élèves du CE1 au CM2 peuvent participer à cet enseignement.

### **Ordre du jour n°6 :**

La sécurité : les PPMS, l'alerte incendie

- **Les PPMS**

PPMS (plan particulier de mise en sûreté).

Il y a 2 types d'exercices dans l'année :

- Le PPMS Risques Majeurs (en cas d'explosion d'une usine et d'émanation de fumées toxiques par exemple...)
- Le PPMS attentat intrusion

Les PPMS sont une demande officielle. Ils sont actualisés tous les ans. Une fois renseignés, ils sont envoyés à la DSDEN.

Un protocole y est indiqué, notamment l'information sur les procédures à adopter en cas d'alerte :

- ne pas appeler l'école, la ligne doit rester libre pour communiquer avec les autorités
- attendre la fin de l'alerte pour venir chercher son enfant.

Le 1er PPMS, attentat intrusion a été réalisé le 15 octobre 2024 en présence de deux RPE. Les familles ont été prévenues par un mot dans le cahier de liaison expliquant l'exercice. Les enseignants ont informé et expliqué cet exercice à leurs élèves en adaptant leur discours à l'âge des enfants. Le but de ces exercices étant de créer des automatismes (comme la reconnaissance de l'alarme).

Il s'est déroulé sans difficulté particulière et les élèves ont très bien réagi et sont restés très calmes dans l'ensemble. Il reste quelques problèmes qui ont été remontés à M. Bouachir (réfèrent mairie), notamment des problèmes pour verrouiller les portes de classes plus rapidement, des molettes ont été demandées ainsi que des problèmes de rideaux. Les demandes ont été faites à la mairie.

- **L'alerte incendie**

L'alerte incendie est effectuée 2 fois dans l'année : la première a été réalisée le jeudi 26 septembre. Tout s'est très bien déroulé, le temps d'évacuation a été de 2 minutes 31 secondes pour le bâtiment principal et le bâtiment Theuriet. Cette fois, les élèves ont été prévenus de l'exercice. La conduite à tenir a été rappelée aux élèves par les enseignants.

**Ordre du jour n°7 :**

Les travaux

- La classe de CE2B a été dotée d'un ENI.
- Une commission de la mairie est venue le vendredi 11 octobre pour les toilettes. Afin d'éviter les mauvaises odeurs, un robinet automatique a été installé dans les toilettes des garçons pour permettre de rincer le siphon d'urinoir et la ligne complète d'évacuation.

Madame Gimenez ajoute que toutes les chasses d'eau ont été vérifiées et remplacées, si cela était nécessaire, par un système plus facile pour les enfants. Ce problème est très suivi par la mairie.

- Les changements de certains néons ont été effectués. Cependant, il reste des néons qui n'ont pas été changés, notamment dans la classe de Monsieur Liberman ou seuls 3 néons sur 12 fonctionnent encore. La demande a été faite auprès de Monsieur Bouachir.

Mme Lengronne précise que lorsque les électriciens sont intervenus dans sa classe, ils auraient affirmé qu'un passage à l'éclairage LED allait se faire c'est pour cela que la totalité des néons ne seraient pas changés.

Madame Gimenez va se renseigner et conseille de renouveler la demande auprès du référent territorial.

- Une demande pour mettre des molettes à l'intérieur des portes de classes, pour permettre une fermeture plus rapide lors des exercices PPMS a été faite.
- Il y a eu une infiltration d'eau au plafond de la salle de sport. Les travaux ont été effectués.
- La sonnette ULIS a été installée. Cette sonnette a été installée pour les chauffeurs transportant les élèves ULIS. Ainsi, les ATSEM, sont averties de l'arrivée des élèves et vont les chercher au portail. Pour rappel, les élèves de la classe ULIS sont accueillis à partir de 8h00.

Madame Sauvage, enseignante en classe ULIS, souligne que cette sonnette avait été demandée par la directrice précédente. Elle ajoutée également qu'elle peut avoir un impact sur le déroulement de la classe car, bien que cela soit écrit sur le bouton, les parents ou autres personnes peuvent sonner à tout moment en appuyant sur le mauvais bouton.

- Mme COLLIN tient à signaler que les poubelles de la cour ne sont pas vidées assez souvent. Ce problème a été remonté à Monsieur Bouachir.
- L'équipe enseignante souhaiterait installer une salle informatique dans la salle polyvalente. Pour rappel, la salle informatique commune à Nonneville 1 et Nonneville 2 a été transformée en classe à la suite d'une ouverture de

classe. Une demande pour l'installation de prises supplémentaires a été faite.

- Suite au conseil des élèves, une demande va être faite pour l'aménagement de la cour de récréation, notamment le marquage au sol et s'il est possible d'avoir une armoire pour ranger le matériel de jeux.
- Il y a eu un retard dans les commandes de fournitures et matériel scolaire. Les commandes ont été validées pendant les vacances scolaires alors qu'elles ont été validées par les directions d'écoles aux dates demandées par la mairie. Les enseignants ont reçu leur commande au retour des vacances. Ce retard a engendré certaines difficultés pour la gestion de classe.
- Madame Gimenez précise que le préau sera fermé définitivement, de nouvelles télécommandes ont été commandées et seront reprogrammées pour la fermeture définitive du toit du préau.
- Madame Lengronne ajoute que depuis plusieurs années, il a été demandé que les murs de l'ancien préau soient peints en blanc pour permettre de concrétiser le projet de réalisation d'une fresque collective.

### Ordre du jour n°8 :

Questions rapportées par les RPE

#### **Madame Branco demande pourquoi les élèves de l'école n'ont pas été concernés par les vacances apprenantes lors des vacances précédentes.**

Effectivement, aucun élève n'a été concerné pas ce dispositif cette fois-ci. Cette année, les vacances apprenantes se sont déroulées sur l'école Nonneville 1.

M Minier et Mme Lengronne ajoutent que c'est toujours compliqué d'envoyer des élèves avec des enseignants qu'ils ne connaissent pas.

Monsieur Guéry, Inspecteur de l'Education Nationale, précise que deux dispositifs existent sur la circonscription, les vacances apprenantes, les enfants sont pris en charge toute la journée, et les stages de réussite (SRAN, dans le cadre du PACTE), les enfants sont pris en charge à la demi-journée. L'organisation des vacances apprenantes reste très compliquée car la circonscription est destinataire du nombre d'allocations de stage vacances apprenantes très tardivement.

Monsieur l'Inspecteur affirme également qu'il est compliqué pour les enseignants de confier leurs élèves à des enseignants qui ne les connaissent pas. Il est également difficile pour les enseignants d'être destinataires d'élèves qu'ils ne connaissent pas. Par ailleurs, ce dispositif ne peut intervenir que sur les écoles qui sont ouvertes par l'IFAC. La circonscription est attentive à ce que ce dispositif profite à un maximum d'élèves (pas seulement les écoles en REP+), qu'il y ait une équité de territoire, c'est pour cela qu'il y a toujours une école dans le nord, dans le centre et dans le sud d'Aulnay-Sous-Bois qui est concernée.

#### **Madame Zekri demande si un budget pour l'achat de ramettes de feuille peut être alloué à l'école par la mairie car les ramettes sont demandées dans la liste de fourniture donnée aux parents en début d'année (cela peut être lourd pour les enfants).**

Madame Collin précise que les ramettes de feuilles peuvent être achetées avec le budget alloué par la mairie en fin d'année scolaire. L'équipe enseignante a fait le choix de demander les ramettes de papier aux familles car, le prix du papier ayant augmenté, les acheter avec le budget mairie diminuerait de façon importante la

dotation pour chaque classe.

Madame Gimenez ajoute qu'elle va se mettre en relation avec Paris Terre d'Envol pour voir si un budget pour le papier peut être donné aux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18. Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 7 mars 2025 à 18h15.

**Documents annexe :**

- Règlement intérieur 2024 – 2025
- Plaquette RASED
- Document étude

**Copies envoyées à :**

- M. Guéry, IEN de la circonscription
- M. Bouachir, référent territorial à la Mairie d'Aulnay-Sous-Bois.
- Représentants des Parents d'Elèves.

Signatures :

CPA :	CPB :	CE1A :	CE1B :	CE1/CE2 :	CE2A :
CE2B :	CM1A :	CM1B :	CM2A :	CM2B :	ULIS :